

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3028

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Belluco, M. Raux, Mme Chatelain, Mme Arrighi,
M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« ainsi qu'un volet d'éducation à l'alimentation saine et durable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alimentation étant un levier majeur de la transition agroécologique, cet amendement vise à intégrer un volet d'éducation à l'alimentation saine et durable dans le cadre du programme national d'orientation et de découverte des métiers agricoles et du vivant.